

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 26 octobre 2007  
(convocation du 15 octobre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 10 h 15)  
M. FAVROUL J. Pierre à M. SOUBIRAN Claude (à cpter de 10 h 00)  
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel  
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent  
M. BANNEL Jean Didier à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 00)  
M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE (jusqu'à 10 h 00)  
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain  
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M. CASTEL Lucien à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)  
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle

M. DELAUX Stéphan à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia  
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean  
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max  
M. JOUVE Serge à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain  
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. PUJO Colette  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MERCHERZ Jean à M. PETIT Alain (à cpter de 10 h 00)  
Mme WALRYCK Anne à Mme VIGNE Elisabeth (jusqu'à 10 h 30)

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**MERIGNAC - Société Anonyme d'HLM L'HABITATION ECONOMIQUE -  
Construction de 8 logements individuels locatifs, Résidence La Sonate, 34,  
avenue des Marronniers - Emprunt principal de 357.000 € - Garantie -  
Autorisation**

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Société Anonyme d'HLM L'HABITATION ECONOMIQUE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour un emprunt principal de 357.000 € à contracter auprès de DEXIA Crédit Local et destiné à compléter le financement de la construction de 8 logements individuels locatifs PLS, Résidence La Sonate, 34, avenue des Marronniers à Mérignac.

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir répondre favorablement à cette requête et, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté Urbaine,

- Vu la demande précitée formulée par la Société Anonyme d'HLM L'HABITATION ECONOMIQUE ;
- Vu l'article 221.19 2° du Code monétaire et financier ;
- Vu les articles L 2252.1 et L 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2021 du Code Civil ;

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** : La Communauté Urbaine de Bordeaux accorde sa garantie à la Société Anonyme d'HLM L'HABITATION ECONOMIQUE pour le remboursement d'un emprunt principal de 357.000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de DEXIA Crédit

Local en vue de compléter le financement de la construction de 8 logements individuels locatifs PLS, Résidence La Sonate, 34, avenue des Marronniers à Mérignac.

**ARTICLE 2** : Les caractéristiques du Prêt à Annuités Réduites (PAR) à taux fixe consenti par DEXIA Crédit Local sont actuellement les suivantes :

- Montant : 357.000 €
- Durée : 40 ans
- Versement des fonds : le 30 novembre 2007
- Première échéance : le 1<sup>er</sup> avril 2008
- Echéances annuelles constantes
- Taux d'intérêt : maximum 5,53 %
- Taux réduit : maximum 5,29 %

**ARTICLE 3** : La garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux est accordée pour la durée totale du prêt, soit une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 357.000 € majorée des intérêts courus.

**ARTICLE 4** : Au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 5** : Le Conseil de Communauté s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE 6** : Le Conseil autorise Monsieur le Président de la Communauté à signer, en tant que garant, le contrat de prêt qui sera passé entre DEXIA Crédit Local et la Société Anonyme d'HLM L'HABITATION ECONOMIQUE, ainsi que la convention et les différents avenants fixant les conditions de notre garantie.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 19 NOVEMBRE 2007</p> <p>PUBLIÉ LE : 19 NOVEMBRE 2007</p>
---

M. HENRI HOUDEBERT

